



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Deux affaires criminelles à Dinant en 1492

Depuis quinze ans, le magistrat et les habitants de Dinant consacraient tous leurs efforts, toute leur activité et toutes leurs ressources à la restauration de leur ville. Malgré l'hostilité de leurs voisins, les Namurois, qui cherchaient par tous les moyens (1) à empêcher l'industrie de la batterie de renaître dans la jôlie cité mosane, malgré les troubles qui avaient dévasté toute la principauté de Liège (2) et particulièrement l'Entre-Sambre-et-Meuse, pendant la longue lutte entre les de la Marck d'une part, et, d'autre part les princes Louis de Bourbon et Jean de Hornes (3), les Dinantais étaient parvenus, grâce à leur énergie, aux ressources des batteurs rentrés dans leurs foyers, et aux subsides fournis par les Etats de Liège, à relever la ville de ses ruines ; et de nouveau l'on entendait, dans le vieux quartier de Saint-Nicolas, le bruit des forges, le martellement des cuivres sur les petites enclumes. Et pourtant que de désordres, que de brigandages encore tout autour d'eux ! Les de la Marck, campés à Agimont, à Rochefort, soutenus par les intrigues et l'or des rois de France qui voulaient créer des difficultés à Maximilien d'Autriche et à son fils Philippe le Beau, lançaient sur le plat pays leurs troupes de soldats brigands, et ceux-ci ne s'arrêtaient même pas aux

(1) Nous avons retrouvé aux archives de Namur une lettre adressée par le magistrat de Namur au prince-évêque de Liège, qui lui avait transmis les plaintes des Dinantais (1497). Nous y reviendrons dans un prochain travail.

(2) DARIS. *Histoire de la principauté et du diocèse de Liège au XV^e siècle*, passim.

(3) Voyez un intéressant registre conservé aux archives de la ville de Dinant, et contenant de nombreux renseignements sur ce point.

portes des villes. A plusieurs reprises, le magistrat de Dinant dut payer de fortes rançons pour éviter les pillages et la ruine. Malgré cela, des attaques à main armée se produisaient fréquemment et donnaient lieu à des débats lors des réunions du magistrat.

C'est ainsi que, le 28 avril 1492, une dizaine de compagnons armés, « portans la livrée de monseigneur d'Agimont, advoué », s'introduisirent dans l'hôtel de Colart de Champion. Celui-ci était parti au marché, sa femme à la messe, et ses deux domestiques absents. Dans cette maison s'était retiré, pour y guérir une blessure reçue au bras d'un coup d'arquebuse, Robert de Landehecq, dont le sire d'Agimont avait à se plaindre. Les soldats de ce dernier pénétrèrent dans sa chambre « une neufve chambre sur l'eauwe », où ils le tuèrent dans son lit, sans qu'on entendit le moindre cri. Leur coup fait, ils sortirent, se rendirent au rivage, s'embarquèrent sur une nacelle préparée et, après avoir débarqué au faubourg S^t-Médard, ils purent continuer leur fuite sans être inquiétés. Les échevins de Dinant firent une descente et « en après le dit Robert a esté mis en ung vassau et porté par » processions honorablement en l'église des Frères Mineurs à » Dynant où il gist devant le grand autel ; et le furent accompagnées aucuns de la ville en l'onneur et faveur de monseigneur » de Liège, auquel il avait esté serviteur. »

Les Frères Mineurs reçurent alors des lettres du seigneur d'Agimont les invitant à se rendre à son château-fort. Ils s'y rendirent, munis d'un sauf-conduit, et là le dit seigneur, accompagné de son frère, le seigneur d'Orchimont (1), leur exposa longuement les motifs de sa criminelle action : la victime les avait menacés et leur avait en quelque sorte lancé un défi : « ils estaiènt » de guerre l'un à l'autre ».

Mais alors intervint le magistrat de Dinant, qui reçut des lettres des deux damoiseaux : ils le suppliaient d'intervenir auprès du prince-évêque afin qu'il leur fût permis, à eux et à leurs gens, » de venir hanter et fréquenter en la dite ville et franchise » toutes fois que bon leur semblera », en offrant de dédommager la famille et les partisans de la victime. Les Dinantais décidèrent, le 7 juin, « le tout considéré, non obstant que le cas

(1) Il s'agit ici d'Everard de la Marck, seigneur de Durbuy et d'Agimont, qui mourut en 1524, et de son frère Englebert, seigneur d'Orchimont, tous deux fils de Louis 1^{er} de la Marck, le fondateur de la branche des Rochefort. (B^{on} J. de CHESTRET. *Histoire de la maison de la Marck*, pp. 138 et 141).

» advenu ait esté et est fort énorme, commis et perpétre contre
 » les franchises de la dite ville, veu que les dis seigneurs se sont
 » par cidevant trouvés fort favorables à icelle ville en les faisant
 » savoir la venue des ennemis et autrement, comme encore faire
 » pourront cy après ; aussi que le dit seigneur d'Agimont est notre
 » advoé, sont d'avis que l'on face requeste pour les dis seigneurs
 » envers la grâce de monseigneur, à celle fin qu'il lui plaise à
 » iceulx accorder leurs demandes pour ceste fois seulement ». Telle est la fin de cette affaire ⁽¹⁾. Agimont était bien proche de Dinant ! Ses seigneurs, moitié soldats, moitié brigands, étaient bien puissants, comparés aux batteurs de Dinant qui ne demandaient que le calme de la paix et la sécurité des routes et du pays !

* * *

Quelques mois plus tard, le magistrat de Dinant était saisi d'une autre affaire, moins importante au point de vue du personnage qui y avait joué le principal rôle, mais aussi curieuse quant aux suites qui lui furent données.

C'étaient encore les mêmes franchises qui avaient été enfreintes ; il s'agissait encore d'un crime commis dans la maison d'un bourgeois dinantais. Et dans ce cas, c'était le magistrat lui-même, qui cependant ne possédait qu'une juridiction inférieure, qui ne jugeait que les questions administratives et les infractions aux règlements de la cité et aux statuts des métiers ; c'était lui qui faisait les enquêtes et portait les procédures devant le corps des échevins qui, eux, rendaient la justice et n'avaient aucun intérêt ni aucune intervention dans l'administration de la ville.

Dans ce cas, il s'agissait d'un Lambert le Chatelain, dit Plancette, demeurant à Neffe, faubourg de Dinant, et âgé d'environ 34 ans. Il avait été accusé de crimes graves, « si comme de rompture de maisons de bourgeois, enforceur de femmes et autrement ». Après une enquête, il fut arrêté, et « pour son obstination mis sur le bancq » par le bourreau de Namur. Puis il fut conduit dans la prison, qui était alors dans une des tours de la ville, à la tour Chappon. Par trois fois, la *jehinne* lui fut appliquée: les tourments et les supplices, si fort en honneur à cette époque, lui firent avouer tous ses crimes. On trouvera ci-dessous, dans un extrait de

(1) Tous ces faits sont extraits du registre aux *Sieultes*, n° 14, f° 7 v° et suiv., des archives communales de Dinant.

comptes, les dépenses faites pour le vinaigre, la chandelle, la moutarde, etc. dont on se servit à cette occasion.

Ses méfaits, si hideux qu'ils soient, ne peuvent excuser ces cruautés. Il reconnut avoir violé une femme, s'être introduit par violence et de nuit dans des maisons de bourgeois, avoir volé du seigle dans « un bateau d'un marchand estraingier », ainsi que des chaudrons « pacqués au Kay à Bovingnes », et autres méfaits de ce genre. Il déclara également que « lui et une autre quantité de » compagnons si comme Daneel Raesquinet, le petit Pontenier » et autres furent et ont estés, que la guerre estoit, au lieu de » Chèrière ⁽¹⁾, en la terre du seigneur d'Orchimont, de quoy » l'église dudit lieu en fust brûlée et violée. »

Le 25 septembre 1492, le magistrat de Dinant fit conduire son prisonnier devant le tribunal des Echevins ; il exposa les résultats de l'enquête et les aveux de l'accusé. Il pria le maieur de s'emparer du coupable et, après l'avoir fait juger par les échevins, d'appliquer la loi et la sentence. Le malheureux fut ainsi reconduit à la tour Chappon, et l'affaire fut soumise alors au tribunal seigneurial. Nous transcrivons ici les derniers actes de cette procédure, parce qu'elle est intéressante à plus d'un point de vue.

« Le jour Saint Michiel ⁽²⁾, qui estait jour de sabmedi, après » que les eschevins de Dynant ont euz le recharge de par leur chief » les eschevins de Liège, est comparu en jugement le dit Lambert » Plancette quy fut assis sur une queyere, pardevant lequel et » d'article en article lui fut et a esté fait lecture de son cas que » de rechief il a congnu estre tel qu'il soi contient cy dessus ⁽³⁾ et » fut le tout mis en garde. En après Wauthier Chaboteau, » mayeur, selon l'usage de la court, semonny par trois fois les » eschevins, et tant que à la 4^e fois il semonny Robert Ghena » comme le plus josne du siege, ainsi qu'il est de coustume. Se » furent par trois fois en Conseil, de quoy à la dernière semonce, » le dit Robert, bien conseillé, à ses confrères dit et raporta par » jugement à le semonce dudit mayeur et soubs la correction de » ses confrères, comment ils avaient bien oy et entendu les cognais- » sances faictes par le dit Lambert, recongneues pardevant eux,

(1) Chèrière, arrond. de Dinant, canton de Gedinne.

(2) Le 29 septembre.

(3) C'est la déposition et l'énumération des crimes que nous avons signalés.

» ainsi qu'ils saulent et wardent, laquelle sa confession avait esté
 » envoyée à messeigneurs les eschevins de Liège leur chief, des-
 » quels ils avoient rechargié. De quoy en ensuivant icelle fut jugié
 » comme enforcheur de femmes, rompeur de maisons et laron,
 » pour être justicié à la volonté du seigneur. De quoy estant
 » chascun sur sa garde, le dit Lambert fut mené au lieu que l'on
 » dist au bras en Ysle, et illecque avant qu'il fuist coppé le
 » hatreau, tint beaucoup d'estranges manerres; et si fut lié tout
 » vif sur une reuwe, pour ce qu'il ne volt tendre le hatreau; fin,
 » par sa prière il fu deslié, et tantost lui remis en genous, le
 » bourreau lui donna 4 ou 5 cops, avant que le hatreau fut jus.
 » Dieu ait son âme » (1).

Telle était la justice des hommes à la fin du xv^e siècle !

DD. BROUWERS.

ANNEXE

Despenses servant à l'exécution et jehennes fait tant de Lambert Planchette comme de Daneel, serviteur du Seigneur de Chasteau-Thery (2).

A Collart de Champion pour poisons, bure et pain et vin délivrés à la venue du boureau de Namur pour son souper et ceuls qui le accompaignèrent, qui fut au mois de novembre en ceste an 92, icy parmi ung pot de vinaigre et une livre de chandelle au ferre la Jehenne en la tour Chappon où furent le maire de Dynant et autres gens de bien à le interroguer, 16 aid.

A Colart Scolfart et Frerotte, d'avoir délivré la moustarde à deux fois, de quoy les jehennes ont esté faictes icy, 2 aid.

A Pierlo Mandolette pour char par lui délivrées durant le temps de l'emprisonnement dudit Lambert Planchette, 26 aid.

A Servillon Gomand pour du pain eu à lui pendant le temps dudit emprisonnement 10 aid.

A Colin Salmi qui entre autres a esté commis ou faire le guette dudit Planchette, tant de nuyt que de jour, icy pour 4 jour et autant de nuyt, par ordonnance de maistre et conseil, 16 aid.

A Jamar pour autels quatre jours et quatre nuyt, 16 aid.

A Huber Bonnecrache pour le semblable, 16 aid.

(1) Registre aux *Siennes*, n° 14, f°s 18 et suiv.

(2) Château Thiery, sur les bords de la Meuse, au sud de Dinant.

A-Jacquemin le serrurier d'avoir par quatre fois serré et desserré le dit Planchette hors des fers pour le jehenner et le mettre au delivre le jour qu'il fut exécutés, 7 aid.

A Servillon Gomand qui fut commis à la garde du dit Planchette en estas d'archier du premier jusques au derrin, 10 jours et 10 nuyt, sans autre labeur faire, 5 aid.

A Willemotte le sergant pour despens qu'il dit avoir soustenus durant le temps dudit emprisonnement de Planchette, 10 fl. 1/2.

A Jehan Noullet qu'il a payé au dit bourea, outre et par dessus les paiement que lui avoit fait et donné le maire de Dinant, par ordonnance, 18 aid.

Audit Colart de Champion, comme tantost apres le festes Saint Martin, le dit boureau fust venu à Dynant pour jehenner et exécuter ung nommé Daneel que messires d'Agymont avoient prins, sur sa mauvaise fame et renommée, pour ung pot de vin d'Ausey et ung pot de vinaigre, 9 aid.

A Plaineva le sergant d'avoir noury et gouverné ledit boureau 14 j. en sa maison, 3 fl. 10 aid.

Audit bourreau, jasoit que finalement il ne fist ou ayt fait dudit Daneel quelque justice et qu'il ayt esté mis au delivre sous les fourmes et manières au long contenus es papiers de la la ville, 9 fl.

A Piercho Dufour, lequel avecque son serviteur fut quatre jours à garder et veillier ledit Planchette, 14 aid.

Registre aux *comptes*, de la ville,
 1492-1493, f°s 24 v° à 25 v°,
 aux archives de la ville de Dinant.





Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Une médaille des États de Liège ⁽¹⁾

1623

En 1622, l'armée de Spinola, qui guerroyait contre les Provinces Unies, avait traversé le nord de la Principauté de Liège, non sans y causer d'exactions. Bien que les terres du Prince-évêque eussent eu à en souffrir, les États-Généraux en avaient gardé un profond mécontentement.

D'autre part, Ferdinand de Bavière se trouvait être archevêque de Cologne et évêque de Munster. Or, pendant le siège de Berg-op-Zoom, l'armée espagnole avait été renforcée par un corps d'armée formé dans l'électorat de Cologne et la principauté de Munster.

C'est ce qui mit le comble au mécontentement des États-Généraux : ils considérèrent ces faits comme des actes d'hostilité de la part du Pays de Liège. Aussi, le 28 octobre 1622, exigèrent-ils des États liégeois une compensation de 50,000 rixdalers.

Les députés des États et le Conseil privé protestèrent contre cette prétention : ils firent valoir que, pour avoir le même prince-évêque, le sort de la principauté de Liège n'était nullement lié à celui de l'électorat de Cologne et de la principauté de Munster ; que, d'autre part, les habitants de Grâce et de Wonck, qui avaient eu à subir le passage des Espagnols, avaient dû livrer des vivres, contraints et forcés ; que, par conséquent, on ne pouvait consi-

(1) Je dois la communication des documents relatifs à cette médaille à mon ami M. Emile FAIRON, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liège. Ils sont extraits du *Registre aux délibérations des députés des États, années 1620 à 1632*. On trouvera dans DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*. Liège 1877, I, pp. 20 et 21 l'histoire des événements contemporains.

dérer les faits reprochés aux Liégeois comme des actes d'agression vis à vis des États-Généraux.

Tout en agissant par la voie diplomatique, les députés des États de Liège cherchaient à se concilier l'amitié des commandants des garnisons des Provinces-Unies les plus rapprochées. C'est ainsi que le 8 décembre 1622, ils décidèrent de faire présent d'une « toullace de vin de quattres aimes ou environ » au Capitaine Lambert, gouverneur de Nimègue, pour entretenir avec lui de bons rapports ⁽¹⁾.

C'était une mesure prudente : en effet, huit jours plus tard, le 16 décembre, la réponse des États-Généraux parvenait à Liège : ils menaçaient la principauté d'une exécution militaire si la somme qu'ils avaient exigée ne leur était pas payée dans la quinzaine.

Le baron de Groesbeek fut envoyé en Hollande pour exposer et faire valoir l'innocence de la principauté ; il devait, par la même occasion, distribuer de petits cadeaux. Le 29 janvier 1623, les députés des États revinrent sur la décision qu'ils avaient prise le 8 décembre. Au lieu d'un foudre de vin, ils trouvèrent bon de faire présent au gouverneur de Nimègue, d'une chaîne d'or à laquelle serait suspendue une médaille. Cette médaille porterait au droit l'inscription : STATVS PATRIÆ LEODIENSIS, et, au revers, le Temple de la Vertu et de l'Honneur avec la devise VIRTUTI. Par la même occasion, ils décidèrent d'envoyer au prince Henri de Nassau, commandant la cavalerie des Provinces-Unies, « quatre ponçons de vin d'Ay » ⁽²⁾. Le tout était laissé à la discrétion du baron de Groesbeek.

L'action de ce dernier fut efficace ; grâce à l'intervention de Henri de la Tour, prince de Sedan et à la protection du prince d'Orange, le 7 février 1623 les États-Généraux firent savoir qu'ils consentaient à différer l'exécution militaire aussi longtemps que la principauté de Liège observerait la neutralité.

Quant aux présents, on ignore s'ils furent remis aux destinataires ; en effet, le 21 avril 1623, le gouverneur de Nimègue n'était pas encore en possession de la médaille qui lui avait été destinée : à cette date, en effet, les États de Liège décident de modifier l'inscription à mettre sur la médaille destinée au Capitaine Lambert ;

(1) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f^o 74 r^o.

(2) *Greffe de l'Etat tiers*, reg. 1620-1632, f^o 89 r^o.

au droit, on lirait : ORDINES PATRIE LEODIENSIS ; au revers, il y aurait un écusson écartelé aux armes de Liège, Bouillon, Looz et Franchimont. Enfin, le soin de faire graver la médaille était confié à Jacques de Hodaiges ⁽¹⁾, greffier de l'État Noble.

Cette médaille fut-elle exécutée et remise ? Nous l'ignorons encore à cette heure : on n'en a pas trouvé de mention ultérieure dans les archives liégeoises. Qui sait si elle ne se cache point dans quelque collection hollandaise. L'avenir nous la rendra peut-être quelque jour.

Victor TOURNEUR.

⁽¹⁾ *Id.*, f° 103 r°.



Un Vulgarisateur d'Historiographie locale :

M. Jacques Godenne, Namurois.

Le nom des GODENNE est fameux dans les annales de la typographie, de la librairie et même de la littérature wallonne. Il le serait davantage encore si l'on se souvenait plus souvent qu'à l'un des leurs, Alphonse GODENNE, revient l'honneur d'avoir découvert et appliqué le procédé d'impression simultanée des couleurs qui révolutionna l'art du Livre. Encore une de nos gloires oubliées !

Cette remarquable famille n'en est pas à une illustration près — dans l'art du cuivre battu — dans le métier d'art auquel elle s'est consacrée avec tant de bonheur, — et aussi dans le culte de la muse wallonne.

On peut bien dire d'elle que dans son sein prit naissance, à Namur, l'actuel renouveau de la littérature dialectale et populaire, du jour où, des presses L. et A. Godenne sortit le premier numéro de cette *Marmite* d'hilarante mémoire que chauffa pendant un quart de siècle le clair et ardent feu de joie de la caustique gaieté wallonne.

Si, au hasard de la mémoire, nous rappelons ces quelques antécédents, c'est afin d'établir par de brèves indications quelles influences ataviques ont présidé au labeur de vulgarisation dont a fait son idéal depuis de nombreuses années, M. Jacques GODENNE.

Nous avons déjà dit ici-même qu'au fond du cœur de tout Namurois veille l'amour du terroir et le culte des grands ancêtres.

Rien de touchant comme les pèlerinages dominicaux de la foule namuroise au Musée Archéologique et les émerveillements des ouvriers endimanchés, des simples et des petits enfants devant une svelte poterie romaine, une fibule ouvragée, un tabernacle en dentelle de pierre, une toile ensoleillée de Franz Kégeljan, un énigmatique chevalier sans tête...

Ce tenace amour du petit peuple pour les vestiges du passé de sa ville, M. GODENNE le connaît pour le partager intensément, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se soucie de satisfaire la saine curiosité de ce public intéressant et qu'il aime. Personne n'a mieux parlé au peuple des choses du Vieux Namur que le directeur de « La Province de Namur Pittoresque », de « Namur la Belle », du « Beffroi de Namur » et de plusieurs autres publications analogues.

Nous avons devant les yeux les dernières en date de ses brochures (1). Elles nous ont remémoré le vœu émis par le Congrès Wallon de Liège, de voir combler par voie de tracts populaires les lacunes énormes et partiales qui font, dans le programme officiel imposé aux faiseurs de manuels d'histoire, graviter toute la vie du pays wallon autour des hauts faits politiques de la Flandre.

Nous avons pensé qu'à ce seul titre l'effort de M. GODENNE méritait d'être signalé comme la première réalisation de ce vœu éminemment patriotique qui, par ailleurs, attend toujours sa sanction, croyons-nous.

Mais la valeur intrinsèque de ces brochures, qui sont les premières d'une série, n'est pas non plus négligeable. L'une est consacrée à l'histoire de la *Cathédrale Saint-Aubain*, sa description, sa construction, son ameublement, ses tableaux, son Trésor. L'autre, non moins importante, fait la généalogie de la célèbre *Famille d'Harscamps* et l'historique de la fondation d'*Isabelle Brunell, comtesse d'Harscamps*.

* * *

Aussi loin que plonge dans les âges la lumière de l'histoire, on trouve l'emplacement de la cathédrale actuelle occupé par un

(1) Jacques GODENNE. *La Cathédrale Saint-Aubain*. Imprimerie Jacques Godenne, 13, rue de Bruxelles, à Namur. — *La Famille d'Harscamps et la Fondation d'Isabelle Brunell*. Même éditeur.

sanctuaire. Mais ce n'est qu'à dater du X^e siècle que des données certaines permettent de reconstituer les modifications de notre collégiale.

Albert II, comte de Namur, fonde en 1047, hors les murs de la ville, la première cathédrale Saint-Aubain. En 1208, Philippe le Noble y ajoute une tour qui fut reconstruite cent cinquante ans plus tard et restaurée au XVII^e siècle. Sept cents ans d'âge, plusieurs sièges et pas mal d'inondations ayant mis à mal l'édifice, on le démolit en 1752, et l'on mit quinze ans à édifier à sa place la cathédrale actuelle, la seule qui soit en Belgique de style moderne.

On se plaît généralement à lui trouver un air de famille avec Saint-Pierre de Rome. Cette ressemblance n'a toutefois rien d'exagéré ; tout au plus, la forme en croix latine et le couronnement de la croisée par un dôme, attestent ses origines italiennes.

Son frontispice, dit quelque part GOETGEBUER, est d'une grande richesse d'architecture consistant en trois corps : celui du milieu est circulaire ; douze colonnes corinthiennes s'élèvent sur un large perron de cinq marches qui le précèdent.

Depuis 1890 ce frontispice imposant est couronné des cinq statues gigantesques du Christ et des Évangélistes dues, la première à de Marthelar, les autres à de Tombay, Fraikin, Desenfans et au regretté Julien Dillens.

* * *

Les pages les plus intéressantes de la brochure décrivent les tableaux et le trésor de l'église. Rien de certain, malheureusement, ne permet l'attribution définitive d'aucune de ces toiles aux maîtres dont ils semblent porter la griffe. Rubens, Jordaens, Van Dyck y ont néanmoins laissé des traces indubitables de leur rayonnante influence.

Quant au Trésor, sa réputation n'est plus à faire depuis que la Société Archéologique lui a consacré maintes monographies de haut intérêt. Il nous suffira de signaler comme un remarquable échantillon de l'art mosan cette merveille de joliesse : la mignonne statue-reliquaire de S^t Blaise (d'aucuns disent S^t Nicaise) du XIV^e siècle, dont Jules Helbig parle élogieusement dans son bel ouvrage.

* * *

Le souvenir de la vertueuse comtesse d'Harscamps est vivace au cœur de bien des Namurois. Il n'était pas inutile de retracer

cette figure disparue depuis un siècle et que le temps commençait à estomper déjà.

On sait qu'Isabelle Brunell, fille d'un coiffeur d'Aix-la-Chapelle et épouse du comte François Pontian d'Harscamps, originaire d'Arnheim (Néerlande), a consacré l'importante fortune de son mari à la fondation d'un asile où sont recueillies depuis cent ans de respectables infortunes et des opulences déchues.

L'esprit de la fondation — nous n'admettons qu'à moitié la restriction écartant ceux qui n'ont pas joui autrefois d'une honnête aisance — paraît avoir été restreint encore par les exécuteurs. Le système d'administration lui-même, confié à un collège de collateurs, ne nous semble pas non plus être un chef-d'œuvre de bon sens, en raison de la progression géométrique qu'il implique et qui pourrait bien occasionner quelque jour des mécomptes.

Quoi qu'il en soit, cette œuvre a soulagé des infortunes un siècle durant et à ce titre elle est respectable. Dans cette ville de Namur où la philanthropie a été élevée par d'obscurs et humbles bienfaiteurs à la hauteur d'un apostolat — Vivent les gueux, ils s'aiment entre eux ! — il était opportun d'en retracer l'historique.

M. GODENNE s'y est employé avec un enthousiasme qui peut paraître excessif à qui n'a pas vécu dans la cité d'Isabelle Brunell, mais que tous les Namurois comprennent. Son œuvre est louable.

Et terminons en souhaitant qu'il nous soit bientôt donné de lire cette autre brochure qu'il annonce et que nous eussions aimé réunir aux précédentes dans une même analyse : *Les comtes de Namur*. Cette monographie sera, de loin, la plus marquante en raison des nuages d'incertitude qui obscurcissent encore la majeure partie de l'histoire de nos souverains. Plus méritante encore sera-t-elle par là même. Mieux aussi que ceux dont nous venons de parler, ce tract répondra au vœu que nous rappelons plus haut, en répandant dans le public l'idée profitable qu'il y a décidément à offrir à l'admiration de nos enfants, autre chose que des félonies et de sournoises ou brutales boucheries, si admirables qu'on nous les dise.

Pierre Wuille.



LETTRES FRANÇAISES

Rêver c'est se complaire, à soi, c'est jouer avec son âme, la plier et la replier devant soi comme un éventail...

Elle est de Blanche Rousseau, cette charmante définition impressionniste. **Maria Biermé** aurait pu l'écrire aussi.

Son livre ⁽¹⁾ déploie des rayons d'âme si chatoyants de fugaces et caressants reflets que c'est une pure joie d'esthétique sentimentale que de contempler cette miroitante image d'une de nos plus belles natures poétiques féminines.

Ame blanche et littérature blanche, toute blanche.

A-t-on remarqué qu'en prenant la plume nos femmes-écrivains n'ont rien abdiqué de ce qui fait au naturel leur séduisance ? Nulle n'a tenté de bas-bleuiser ni de viriliser sa plume et, en vérité, il faut les en bénir.

Au sein de notre littérature, ainsi ont-elles créé une seconde littérature d'impressions menues et neuves qu'il nous faut saluer d'une admiration où la galanterie n'a rien à voir. Si l'on observe que quasi toutes les Marie Closset, les Blanche Rousseau, les Maria Biermé, les Hélène Canivet, les Hélène de Golesco et que d'autres ! — sont de belles fleurs de la Terre Nôtre, nous avons le droit de nous réjouir de trouver dans leurs écrits la double traduction fidèle de cette âme wallonne dont — par réciprocité naturelle — les caractéristiques sont purement féminines.

Nous ne savons où avoir lu que les *Rayons d'Ame* de Maria Biermé manquent de pensée... C'est évidemment là un reproche qu'on leur peut faire — un chimiste pourrait peut-être aussi ne pas y trouver son compte. Mais, grand dieu des critiques grincheux ! pourquoi ne pas accepter les œuvres telles que les poètes vous les donnent et chercher quelque puissante idéologie précisément là où il ne faut voir qu'une succession de notations sensationnistes ?

Rien n'est moins raisonné que ce livre et rien n'est plus prenant. Du sentiment tout en sensations ténues animant d'une intensité de vibration la broderie des vocables pelucheux posés à petites taches, à l'impressionnisme... Rien d'autre et c'est charmant.

Il y a notamment là une japonerie de rêve que nous tenons pour un pur chef-d'œuvre d'amour blanc et de candide sacrifice, pastellisé de mots soyeux et ravissants comme la robe de la petite princesse Mé-hia, qui tant était gracieuse qu'elle ne pouvait exprimer sa douleur même que par un adorable sourire mouillé : une merveille qui donne la note de tout ce livre charmeur.

(1) Maria BIERMÉ, *Rayons d'âme*, proses et vers. Brux. édit. de « la Belgique artistique et littéraire. » In-8° (18.5 × 12), 201 p. Prix : fr. 3,50.

Ce n'est pas sans un certain plaisir que nous avons lu le volume au titre énigmatique de **M. Omer De Vuyst** (1) et pourtant il nous faut confesser que ce n'est pas non plus sans une certaine appréhension que nous l'avions ouvert.

Nous savions les sympathies de M. De Vuyst acquises à la succursale brabançonne de cette déplaisante petite chapelle parnassicoïdale, où le calembour poétique fut élevé à la hauteur d'un immortel principe, mais qui, Dieu merci, de jour en jour se déserte.

Au temps où la dite chapelle faisait florès, M. De Vuyst était un excellent rimeur qui, tout comme un autre, découpait fort proprement la mythologie grecque en sonnets de quatorze vers — rarement davantage.

« *Sur l'autre rive* » nous a agréablement surpris. L'auteur s'est considérablement humanisé et raciné. S'il n'est pas encore tout à fait de chez lui et de son temps, déjà il a délaissé ses nymphes, ses chèvre-pieds et son Péloponèse du IV^e siècle pour l'Occident du même âge et il en chante avec beaucoup de vigueur les vierges paysages et les forêts exaltantes de vie neuve et formidable où

Point de divinités, Dryades et Silènes
Dont l'Hellade peupla ses massifs verdoyants,
N'enchantant de leurs jeux étherés et fuyants,
Les profondeurs sans fin et d'horreur toutes pleines...

Il y a dans ce livre de fort beaux mouvements poétiques dont la sincérité ne fait pas le moindre charme, des vers sonores, d'un beau métal et d'une frappe franche qui feront oublier ce qui subsiste dans l'œuvre de la plâtrerie antiquaire de jadis que M. De Vuyst aurait raisonnablement pu abandonner, avec le reste, ...sur l'autre rive.

Ce n'est pas **M. Joseph Jeangout** (2) qui éprouva jamais le besoin de se régénérer. Ce poète est très jeune déjà, et il marque. Nous nous souvenons très bien de sa « *Chanson de l'Ardenne* » parue il a deux ans. Une ravissante fraîcheur de sentiment et de pensée annonçait à la fois un cœur et un talent : « *Au bord des Landes* » confirme cette bonne nouvelle.

Celui-ci est bien le fils de sa race de terriens dont les racines profondes plongent de vingt siècles au cœur des landes désolées. Il n'a d'amour que pour ses bruyères où tous les soleils de l'année émettent des morceaux d'arc-en-ciel.

Bruyères, qui couvrez les landes, en mon pays,
De votre grand manteau flottant et violâtre :
Bruyères, dont l'éclat danse en l'âme du pâtre,
Comme le clair soleil au front de ses brebis...

(1) Omer DE VUYST, *Sur l'autre Rive*, poème, Brux., Lamertin. In-8° (18.8 × 12), 84 p. Prix : fr. 2.

(2) Joseph JEANGOUT, *Au bord des landes*, poésie. Paris-Verviers, « l'Édition artistique », Wauthy poème. In-8° (18 × 11.8), 123 p. Prix :

Acte de foi et acte d'amour, en vérité, que ce livre qui prend une belle place dans la guirlande laudative tressée par les doigts filiaux de tant des nôtres à la gloire du wallon pays.

Quant à **Léon Wauthy**, nous n'avons rien à retrancher de ce que nous disions ici au sujet de ses toutes récentes *Voluptés*. Le directeur de l'Édition Artistique a la plume heureuse et abondante. *L'Heure Sentimentale* (1) nous apparaît comme un chapitre additionnel de son précédent album, mais avec cette réserve qu'il y a ici plus de douce gravité et de mélancolie contenue, peut-être aussi plus d'humanité.

Rien n'est jamais banal chez Léon Wauthy, mais, préférablement aux autres poèmes du livre, il faut aimer ceux qu'il consacre à évoquer l'attachante silhouette de son père et à revivre, dans le commerce de son souvenir, des heures chères et émouvantes

Souvent, la nuit venant, mon père je te vois,
Assis dans ce fauteuil antique où tant des nôtres
Qui furent laboureurs, justiciers, apôtres.
S'assirent avant moi, les loins jours d'autrefois.

Et j'évoque l'image attendrie et suave
De tous ces disparus dont le souvenir clair
Hante encor les vieux murs de cet asile cher
Où je commence enfin ma vie émue et grave.

Ce dernier vers est à retenir. L'effort de Léon Wauthy est de ceux qu'il faut suivre avec une sympathie attentive. Il nous a déjà donné de belles réalisations définitives; mais, ou bien nous nous trompons fort, ou bien il nous plaît de le voir dans la phase décisive que doit traverser tout écrivain. Et demain nous réserve des surprises.

Voulez-vous parier que vous ne connaissez pas le pays de **M. Paul Spaak** ? Nous non plus. C'est que M. Spaak a une notion très spéciale de la Patrie (2).

Il nous l'avait déjà prouvé à l'époque de la fameuse Tournée patriotique, lorsqu'un petit bonhomme de Dieu ayant proféré du haut de la Revue Encyclopédique les huit béatitudes de l'Âme Belge, on vit un tas de petits saints Paul en toge et en lustrine s'éparpiller sur toutes les tribunes du pays, à seule fin de faire assavoir aux populations ébaubies que, dorénavant, Flamands et Wallons auraient à s'abstenir de se croire d'essences différentes. Les fidèles de *Wallonia* connaissent l'aventure : Hors du belgicisme point de salut !

M. Paul Spaak fut de ces saints Paul-là. Il eut du succès.

Aujourd'hui que l'inventeur de l'Âme Belge s'est expliqué avec la

(1) Léon WAUTHY, *L'Heure sentimentale*, poésie. Verviers-Paris, « l'Édition artistique », Wauthy poème. In-8° (21.5 × 17), 54 p. Prix :

(2) Paul SPAAK, *Voyage vers mon Pays*, poésie. Bruges, collection d'« Antée », Arth. Herbert. In-8° (19.8 × 13.3), 180 p. Prix : fr. 3,50.

crânerie coutumière qui, malgré tout, fait si fortement aimer ce diable d'homme, M. Spaak doit se sentir un peu défrisé. Son livre le prouve.

Après tout, il n'est qu'un artiste — mais un bel artiste.

Il se proclame citoyen du monde. Partout où la Beauté a soufflé son haleine, il est chez lui. Anglais avec Tennyson et Whistler, germain avec Wagner, Provençal avec Mistral, Français avec M^{me} de Sévigné, il est aussi Romain, Florentin, Vénitien, citoyen d'Athènes — comme St-Paul, encore !

Car le monde est plus beau que toutes les patries !

Parfois, M. Spaak s'efforce à croire qu'il est belge. Mais... Et ceci est la peine du talion. Toute la partie du recueil intitulée « *Mon Pays* » comporte un grand enseignement, non pour nous, mais pour l'auteur.

D'avoir eu le courage de se le donner devant nous, il a droit à tous nos saluts. Car c'est ici que se révèle l'inanité de la conception d'une Belgique *sentimentalement* et *moralemment* une et indivisible.

La Belgique ! M. Spaak la chante-t-il ? Point. Il n'en articule même pas le nom. Sa patrie est la Flandre, rien que la Flandre et il a raison.

J'ai ramassé ce matin
Parmi l'herbe, sous les branches
Des pommiers de mon jardin
Une syrinx à sept branches...

J'ai posé tout doucement
Mes lèvres sur le biseau
Et ce fut un air flamand
Qui chanta dans les roseaux...

Et ce fut un air flamand... Bravo ! La confession est ingénue et jolie et sa franchise nous plaît. Elle nous plaît d'autant plus que par un geste courtois, M. Spaak a voulu se persuader, l'espace de deux fois quarante vers, que sa patrie était aussi l'Ardenne. Deux poèmes, sur la bonne centaine de pièces que comporte le livre, ce ne serait guère pour un apôtre de l'unification morale de la Belgique.

Mais je gage que cet apôtre a rejoint, depuis plusieurs lunes, son Christ au paradis des bons utopistes. Il ne nous reste qu'un beau poète de plus dont nous saluons l'inspiration ample et vigoureuse, la facture solide, hardie et haute en couleur, bien qu'un peu raboteuse, et, en fin de compte, la profitable sincérité devant une erreur dont il ne subsistera dans la mémoire des hommes qu'un joyeux souvenir.

Pierre Wuille.



Dessin inédit d'Aug. DONNAY.

Pierre Moutrieux

Poète et Chansonnier.

A l'exemple des auteurs liégeois, l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers Montois a, depuis deux ans, créé, à Mons, un « Cabaret Wallon » où les membres de cette Association, vaillamment secondés par les rédacteurs de la gazette wallonne *L'Espoir*, ainsi que par des musiciens et des chanteurs du cru, interprètent leurs œuvres lyriques en dialecte local.

Dès son inauguration, le Cabaret Wallon obtint un succès de bon aloi et les Montois furent heureux de pouvoir passer, de temps en temps, une soirée agréable et bien wallonne, en écoutant, pendant deux ou trois heures, les meilleures productions de la littérature du terroir, tout en buvant leur « pinte » de bière, en fumant une pipe — et même en jouant leur partie de cartes, car l'allure de la réunion est bien celle d'un cabaret et les organisateurs tiennent à lui donner et à lui conserver cette allure qui rappelle celle des séances amicales où nos vieux chansonniers wallons Descamps et Moutrieux donnèrent la primeur de leurs œuvres.

Dans ces réunions du Cabaret Wallon, une place importante a toujours été réservée aux productions des trois auteurs qui sont les créateurs de la littérature wallonne montoise : le curé LE TELLIER, Jean-Baptiste DESCAMPS, et Pierre MOUTRIEUX. Et l'idée devait naître, naturellement, de consacrer spécialement une de ces séances au seul survivant Pierre MOUTRIEUX, président d'honneur de l'Association des auteurs dramatiques et chansonniers montois.

Elle a eu lieu le 23 novembre 1907 et ce fut l'occasion d'une manifestation de sympathie en faveur de ce vieux montois que

nous voulons faire connaître, aujourd'hui, aux lecteurs de *Wallonia*.

* * *

Certes, le nom de Pierre MOUTRIEUX est bien connu de tous les Montois et ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans les soirées intimes et dans les réunions familiales, où l'on a conservé la joyeuse tradition de chanter les refrains populaires, on entend celui qui a mis, par les chansons, la gaieté au cœur de tous, répondre, à ceux qui l'interrogent, après l'avoir applaudi : « C'est une chanson de Pierre Moutrieux ! »

Il y a longtemps qu' *El canson de St-Antoine, Em' Pipe, El voyâche dé Lalie in qu' min d' fier*, pour ne citer que les chansons wallonnes les plus connues, ont établi la renommée de leur auteur au sein de la population Montoise, mais à côté de celles-là combien d'œuvres tant en langue française qu'en wallon montois, sont peu citées, quoique du plus haut mérite !

C'est que l'œuvre de Pierre Moutrieux est un peu disséminée dans diverses publications, dont les plus connues virent le jour il y a trente ans déjà.

Et puis, ainsi va le monde que le silence se fait autour de choses qui ne méritent pas l'indifférence, loin de là, mais qui disparaissent, momentanément, pour mieux rayonner aux yeux de tous quand on parvient à vaincre l'isolement farouche d'un philosophe, ennemi de la réclame outrancière qui entoure trop souvent des productions dont le souvenir aura disparu à jamais, tandis que ses chansons seront encore sur les lèvres de tous les Montois.

Si Pierre Moutrieux ne fut pas traité comme il le méritait, s'il ne s'est pas vu décerner, comme tant d'autres dont on ne parle déjà plus, les honneurs et les éloges, c'est, il faut le dire à sa louange, parce qu'il a été et est resté le prototype le plus parfait du Montois « indépendant et frondeur », conservant toujours son franc parler et voulant le conserver en ne s'inclinant devant qui que ce soit et en refusant de jamais rien demander aux dispensateurs des faveurs publiques, de craindre de compromettre ce qu'il a toujours considéré comme le bien le plus précieux : sa complète indépendance.

Semblable ligne de conduite dans les temps que parcourut Pierre MOUTRIEUX ne fut pas sans lui occasionner de durs moments. Mais, issu du peuple — son père était, comme il l'a souvent répété, « un pauvre mercenaire d'agent de police », — il en a toujours conservé la fierté et la ténacité, et, par un dur labeur, malgré

les abandons et les avanies, dont il avait conservé un amer souvenir, il était néanmoins parvenu à assurer la paix de sa vieillesse qu'on était heureux de voir aussi alerte.

* * *

Pierre Moutrieux, à l'heure de sa mort inopinée, avait accompli sa quatre-vingt-quatrième année, étant né, à Mons, le 11 janvier 1824.



Pierre MOUTRIEUX

D'après une eau-forte d'A. DURIAU (1).

Après avoir fréquenté, en cette ville, l'école tenue par M. Devillers, un excellent professeur dont il conservait le meilleur souvenir et auquel il avait dédié sa chanson *Le Maître d'École*, il entra au Collège communal et y fit ses humanités complètes.

(1) Sur Alfred DURIAU, prix de Rome pour la gravure en 1907, voyez *Wallonia*, XIV (1907), p. 397.